

LE STATIONNEMENT VELOS SUR LES ESPACES PRIVES

Projet de rédaction d'un document à
l'intention des Architectes, Bailleurs et
Promoteurs immobiliers

POURQUOI UN DOCUMENT?

- Répondre aux besoins de stationnement des usagers cyclistes.
- Favoriser l'essor des modes doux par une offre de stationnement privative spécifique.
- Garantir une offre de stationnement à chaque extrémité du déplacement.
- Sensibiliser les acteurs locaux (Urbanistes, Aménageurs, Instructeurs PC).

LES ENJEUX DU DOCUMENT

- Associer à la réflexion les acteurs concernés.
- Dresser le contexte d'une étude de « stationnement deux roues ».
- Prendre en compte les objectifs affichées pour les volumes des stationnements vélos définis dans l'article 12 du PLU et les impacts sur les pratiques de mobilité .
- Contribuer à l'établissement d'un référentiel national.

LES OBJECTIFS.

- Porter une attention particulière au stationnement vélos , au même titre que le stationnement véhicules.
- Aller dans le détail de la conception.
- Fixer des principes directeurs.
- Aider à la réflexion par la présentation de solutions et de matériels divers.

LES PRINCIPES DIRECTEURS

5 critères essentiels pour l'organisation.

1- La durée :

COURTE DUREE	MOYENNE DUREE	LONGUE DUREE
Moins d'une heure	Quelques heures	Du matin au soir, de nuit. WE et Vacances.

LES PRINCIPES DIRECTEURS

2 – L'offre, doit :

- Répondre à un besoin ciblé.
- Être un facteur stimulant pour promouvoir ce mode de déplacement.
- Préciser les formulations pour l'expression des besoins (en fonction de la SHON ou du nombre de résidents ?)

LES PRINCIPES DIRECTEURS

3 – La visibilité de l'aire de stationnement :

- De jour, de nuit, quelle que soit la durée.
- Bien identifiée.
- Sans ambiguïté sur le type de mobilier.
- Avec des espaces partagés piétons, cycles, véhicules, clairement définis.

LES PRINCIPES DIRECTEURS

4 – L'accessibilité à l'aire de stationnement :

- Réalisée dans le respect de la charte PMR
- L'accès en sera aisé par une infrastructure adaptée.
- Respect des pentes pour les accès au sous-sol.
- Dimensionnement de l'ascenseur adéquat pour le cycle.

LES PRINCIPES DIRECTEURS

5 – La sécurité :

- Garantir la visibilité réciproque des usagers.
- Aménager de façon distincte cycles et 2 RM.
- Installer du matériel adapté (supports antivols, box sécurisés...).
- Sur une zone fréquentée, éclairée, et près d'une loge gardien si possible.

ORGANISATION DU STATIONNEMENT

- Différents modèles de vélos.

			
Vélo enfant	VTT ado	VTT adulte	Vélo ville mixte
			
Vélo de course	Vélo pliant	Vélo électrique	Vélo couché
			
Tandem Longueur ~2,50 m	Triporteurs	Dimensions HT : L 80 x l 189 x H 95 cm Poids net : 13,9 Kg Remorque 2 enfants	Dimensions HT : L 70 x l 172 x H 22 cm Longueur bras 59 cm Poids net 9 Kg Remorque bagagère

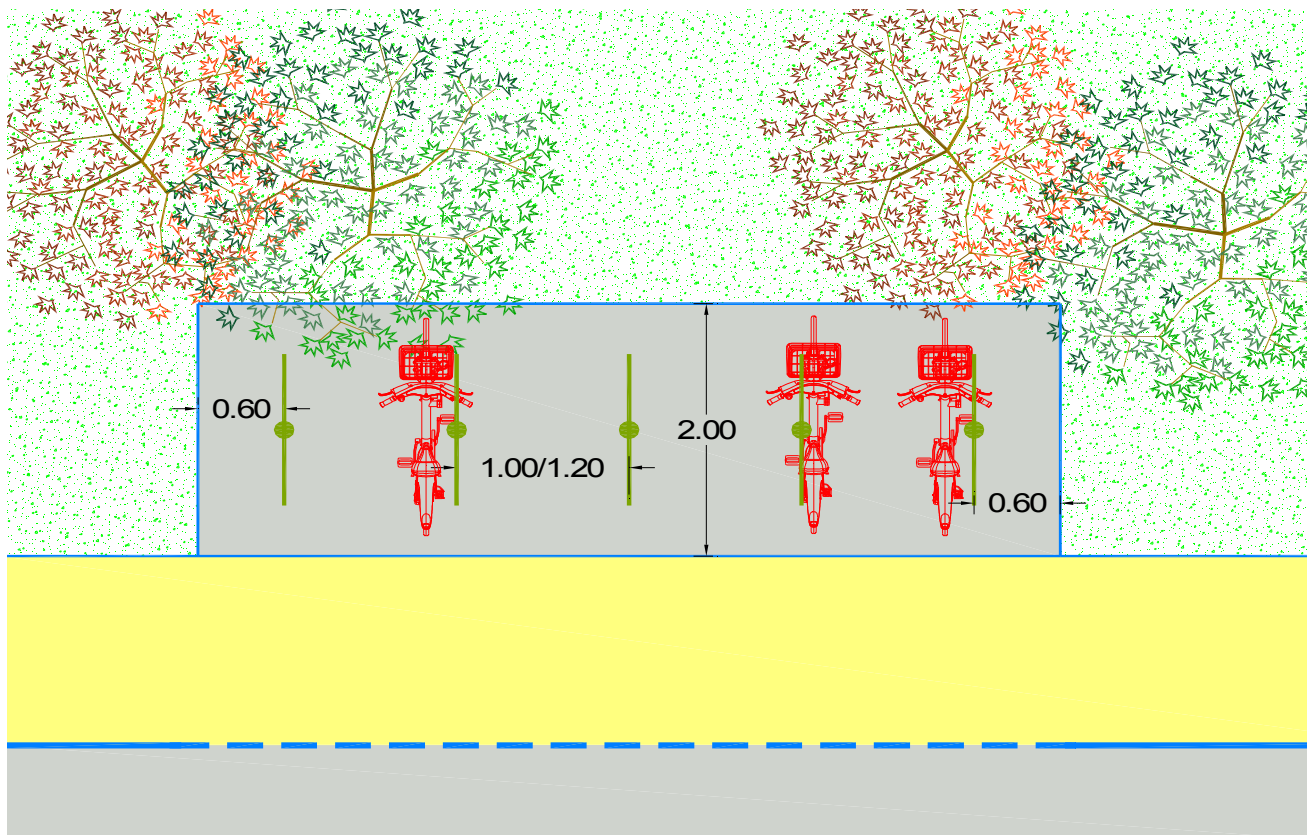
LES MATERIELS

Différents types de matériels.



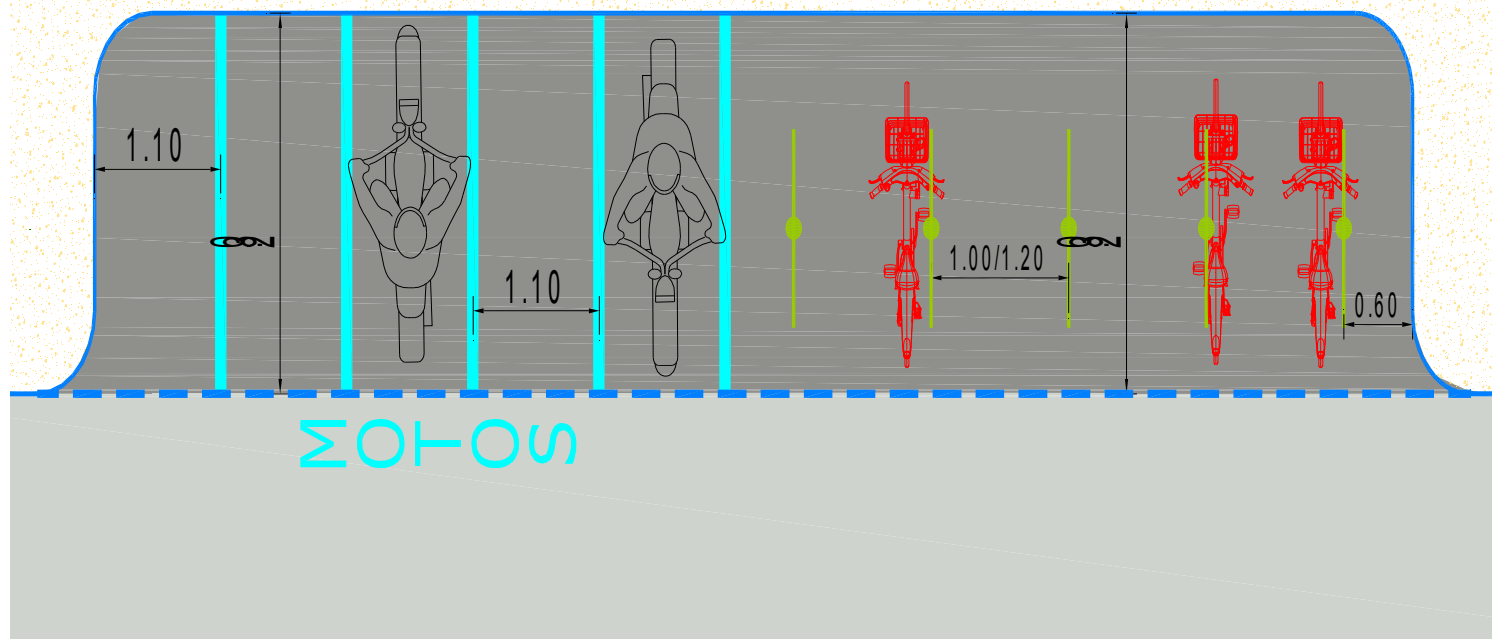
LES PRECONISATIONS

- Pour l'installation de supports.



LES PRECONISATIONS

- Pour le stationnement mixte cycles/ 2 RM



LES EXEMPLES

- Exemple d'organisation mixte.



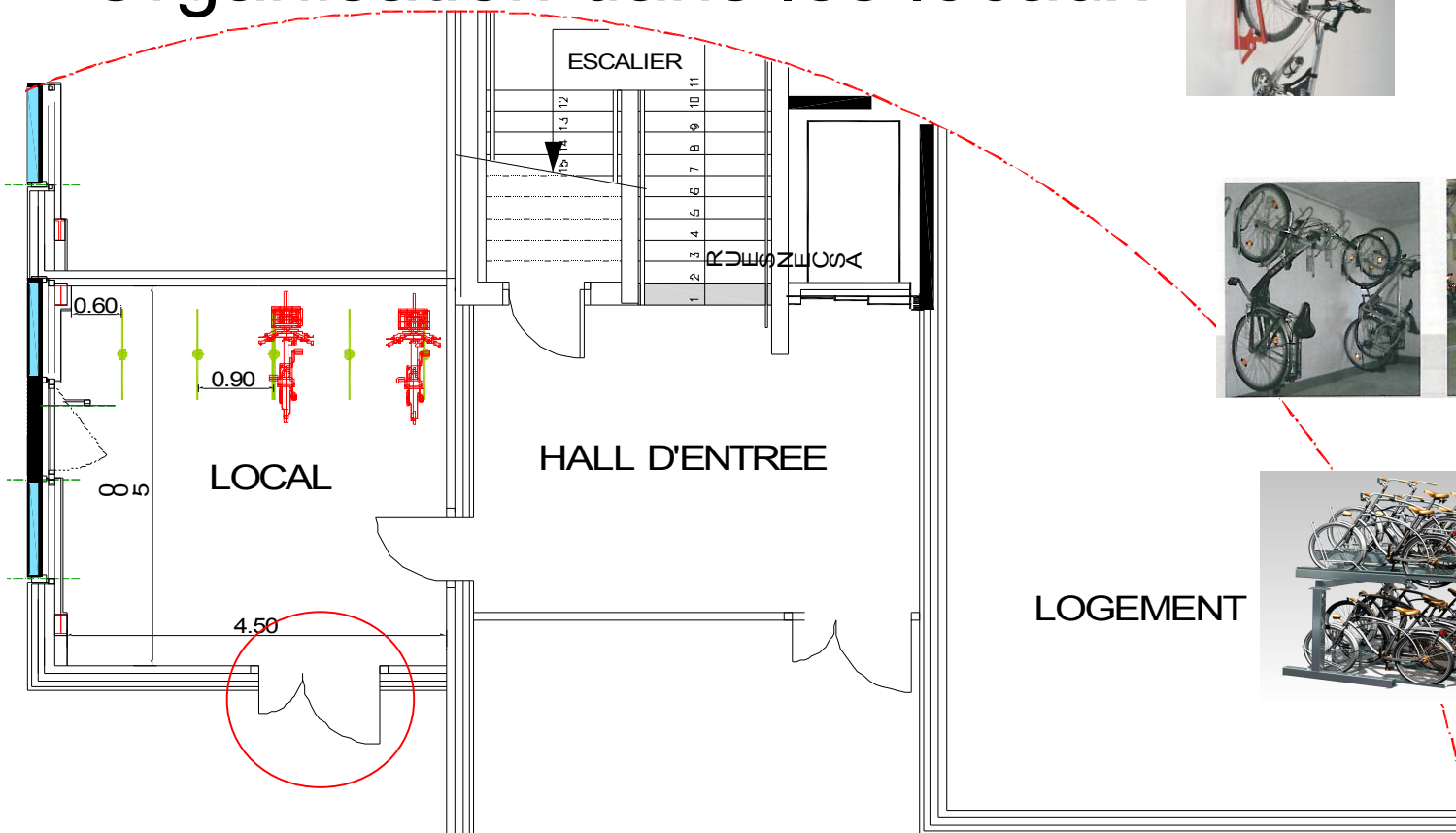
LES EXEMPLES

- Organisation mixte dans un parc en ouvrage.



LES LOCAUX

- Organisation dans les locaux.



CRITERES D'AMENAGEMENT DANS LES LOCAUX

- Positionner au plus près de la loge gardien ou du poste de garde.
- Sécuriser l'accès (clé, digicode,.....)
- Adapter les dimensions aux besoins. (compris accès et hauteur sous plafond)
- Allouer une surface par cycle (**1,5 m²**).
- Utiliser des matériels adaptés aux locaux
- Éclairer et ventiler le local.

CONCLUSIONS

- Prendre en compte le stationnement vélos dès le début des projets.
- Réfléchir sur la mise en place d'un référentiel national.
- Harmoniser les valeurs (ratio des surfaces allouées m²/cycle et cycle/résident....)
- Permettre de préciser les objectifs du PLU en matière de stationnement vélos.
- Se donner les moyens pour la mise en œuvre de ces préconisations.

Merci pour votre attention.

Communauté Urbaine du Grand Toulouse
Direction Gestion Des Infrastructures



christian.quesada@grandtoulouse.fr

 : 05 62 27 47 42